

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **NECH2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Conditions d'accès	6
- Règles professionnelles particulières	7
- Evaluation au cours de la formation	7
- Gestion et contacts	7

NECH2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en neurochirurgie (A.M. du 18.07.1979 publié le 07.08.1979).

Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1° à 2° en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein dont deux années de formation de base et quatre années de formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

NECH2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en neurochirurgie (A.M. du 18.07.1979 publié le 07.08.1979).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein dont deux années de formation de base et quatre années de formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

[> Tronc commun](#) [prog-2020-nech2mc-tronc_commun]

NECH2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [360.0]

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2020-2021
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2020-2021
- ⊗ Au choix
- ⊖ Activité cyclique non dispensée en 2020-2021
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Bloc annuel

1 2 3 4 5 6

o Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

● WCHG2311	Questions spéciales de chirurgie 1re année (U ou IU)	Raymond Reding (coord.)	120h	12 Crédits	q2	x						
● WCHG2381	Stages cliniques de chirurgie 1re année, 1re partie			30 Crédits	q1+q2	x						
● WCHG2391	Stages cliniques de chirurgie 1re année, 2e partie			18 Crédits	q3	x						

o Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

● WNEUR2312	Enseignement théorique et pratique en neurologie, 2ème année, 1ère partie	Adrian Ivanoiu (coord.)	60h	6 Crédits	q2	x						
● WNEUR2332	Enseignement théorique et pratique en neurologie, 2ème année, 2ème partie	Adrian Ivanoiu (coord.)	60h	6 Crédits	q2	x						
● WNEUR2382	Stages cliniques de neurologie, 2e année, 1re partie			24 Crédits	q1+q2	x						
● WNEUR2392	Stages cliniques de neurologie, 2e année, 2e partie			24 Crédits	q3	x						

Bloc annuel

1 2 3 4 5 6

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WNECH2313	Questions spéciales de neurochirurgie (U ou IU) 3e année	Christian Raftopoulos (coord.)	120h	12 Crédits	q2				x				
○ WNECH2383	Stages cliniques de neurochirurgie 3e année, 1re partie			30 Crédits	q1+q2				x				
○ WNECH2393	Stages cliniques de neurochirurgie 3e année, 2e partie			18 Crédits	q3				x				

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WNECH2314	Questions spéciales de neurochirurgie (U ou IU) 4e année	Christian Raftopoulos (coord.)	120h	12 Crédits	q2					x			
○ WNECH2384	Stages cliniques de neurochirurgie, 4e année, 1re partie			30 Crédits	q1+q2					x			
○ WNECH2394	Stages cliniques de neurochirurgie, 4e année, 2e partie			18 Crédits	q3					x			

o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ WNECH2315	Questions spéciales de neurochirurgie (U ou IU), 5e année	Christian Raftopoulos (coord.)	70h	7 Crédits	q2								x
○ WNECH2385	Stages cliniques de neurochirurgie, 5e année, 1re partie			30 Crédits	q1+q2								x
○ WNECH2395	Stages cliniques de neurochirurgie 5e année, 2e partie			18 Crédits	q3								x
○ WNECH2375	Mémoire de neurochirurgie, 1re partie			5 Crédits	q2								x

o Sixième bloc annuel (60 crédits)

○ WNECH2316	Questions spéciales de neurochirurgie (U ou IU), 6e année	Christian Raftopoulos (coord.)	20h	2 Crédits	q2									x
○ WNECH2386	Stages cliniques de neurochirurgie, 6e année, 1re partie			30 Crédits	q1+q2									x
○ WNECH2396	Stages cliniques de neurochirurgie, 6e année, 2e partie			18 Crédits	q3									x
○ WNECH2376	Mémoire de neurochirurgie, 2e partie			10 Crédits	q2									x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

NECH2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en neurochirurgie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en neurochirurgie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie

Année de chirurgie générale : contrôle portant sur une année prise dans l'enseignement "de base" de la chirurgie.

Année de neurologie : contrôle portant sur une année prise dans l'enseignement de base de la neurologie.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Chaque année, le candidat fera un exposé dans le cadre de séminaires ou de réunions scientifiques belges ou étrangères.

Au terme de sa spécialisation, le candidat sera l'auteur d'une publication au moins, dans une revue à caractère international.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en neurochirurgie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat du service clinique de neurochirurgie

Josiane Mester

Tél. 02 764.10.85

Secrétariat facultaire MSCM

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

Armand Lawson

Tél. 02 764.50.32

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)

Secteur des sciences de la santé (SSS)

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: +32 (0)2 764 50 20 - Fax: +32 (0)2 764 50 35

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM)

Responsable académique du programme: Christian Raftopoulos

Jury

- Christian Raftopoulos
- José Geraldo Ribeiro Vaz

Personne(s) de contact

- Thierry Gustin